



UFC - QUE CHOISIR DU VAL D'YERRES

CSC La Ferme - 91800 BOUSSY SAINT ANTOINE

Tél. : 01 69 56 02 49

Courriel : contact@valdyerres.ufcquechoisir.fr

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 19 mars 2022 - Boussy-Saint-Antoine 91800

Les adhérents de l'UFC-Que Choisir du Val d'Yerres étaient convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le samedi 19 mars 2022 à La Ferme (salle Camus) à Boussy-Saint-Antoine, à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à 14h30 dans le même lieu.

PRÉSENCE

Présents : 18

Pouvoirs : 48

Les statuts ne prévoient pas de quorum

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le secrétariat de séance est assuré par Louis COTTÉ, secrétaire de l'association, la présidence de séance par Daniel ABRIOL, vice-président de l'association.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE L'AG PRÉCÉDENTE

En 2021, en raison de la crise sanitaire, le Conseil d'administration de votre association locale UFC-Que Choisir du Val d'Yerres avait décidé de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire par correspondance selon les modalités prévues par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et le Décret modificatif du 18 décembre (n° 2020-1614, JO du 19/12/20).

Les documents et le procès-verbal de cette Assemblée Générale (24 avril 2021) ont été adressés par courriel ou courrier postal à tous les adhérents.

Approbation du compte-rendu de l'AG précédente

Le secrétaire de séance fait voter ce point.

Vote pour : unanimité

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale ordinaire sur l'exercice 2021

Rapport moral et d'activité 2021

Projets d'actions pour 2022

Rapport financier 2021

Budget prévisionnel 2022

Montant de l'adhésion

Renouvellement de mandats et élection
au Conseil d'Administration

Questions diverses

A - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ 2021

En 2021, comme en 2020, l'activité de notre Association s'est trouvée très perturbée. Confinement, couvre-feu, fermeture des lieux de rencontre (permanences, locaux communaux, centres commerciaux) nous ont obligés à modifier ou à reporter nos activités, voire à les suspendre ou les supprimer. L'aide aux litiges s'est faite principalement par mail ou sur le site UFC dédié au traitement des litiges en ligne. Aucune des présentations que nous avons l'habitude de faire en collaboration avec les municipalités et les écoles n'ont pu être réalisées. Les forums des associations qui se déroulent en septembre ont pu être organisés et nous avons tenu des stands à l'occasion de ceux-ci. Malheureusement la Foire aux jouets n'a pas pu être organisée. Jusqu'en septembre 2021, les réunions et Conseils d'Administration se sont déroulés essentiellement par visio-conférence.

1. Fonctionnement de l'Association Locale

Ouverture des permanences

En 2021 très peu de permanence ont pu se tenir (de mi-septembre à décembre).

Rappel : les permanences n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

Yerres : la Grange au Bois 10 rue de Concy, là où nous avons notre bureau.

- Tous les vendredi de 16h à 18h. Nous nous efforçons de former de nouveaux bénévoles à cette activité afin de pouvoir vous proposer à nouveau une permanence le lundi.

- Une permanence santé sur RDV (tous les jours de la semaine). Le Pôle santé s'est vu renforcé par l'arrivée d'un nouveau bénévole.

Brunoy : Impasse de la Mairie, salle les Godeaux au 1^{er} étage au-dessus de la salle des fêtes.

1^{er} et 3^{ème} mercredi, de 18h à 19h.

Crosne : l'activité sur cette permanence sans titulaire est suspendue temporairement. Nous nous efforçons de former un bénévole pour assurer la réception de nos adhérents.

1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h30 (sur rendez-vous).

Nombre d'heures d'ouverture tous lieux confondus

En 2021, nos bénévoles ont assuré 15 permanences soit au total 30h sur 84h qui auraient dû être assurées en période non-covid.

Bref rappel du fonctionnement : nous répondons aux questions des personnes même non adhérentes. Pour les litiges nécessitant une aide plus importante (courrier pour appuyer une demande qui n'a pas abouti, recherches pour trouver des arguments, ...), la loi oblige la personne à être adhérente de l'association.

Dans tous les cas nous expliquons le principe de l'adhésion, à ne pas confondre avec l'abonnement aux revues Que Choisir.

Nombre d'appels téléphoniques

196 demandes de renseignements reçues au 01 69 56 02 49.

Seul le bureau de Yerres est équipé d'une ligne téléphonique avec répondeur.

Le répondeur est consulté presque quotidiennement soit

au bureau soit à distance. Nous rappelons toutes les personnes nous ayant laissé dans leur message leurs coordonnées de façon claire et distincte. Nous répondons aux demandes de renseignements simples, pour les autres cas nous invitons les personnes à venir dans l'une de nos permanences.

Nombre de personnes reçues

21 entrevues dont 11 pour des conseils et 10 concernant les litiges.

Nombre de courriers reçus

Encore cette année, il nous été impossible compter avec précision le nombre de courriers reçus, la grande majorité concerne les ré-adhésions, 3 concernaient des litiges.

Nombre de courriels traités

Messagerie « Contact » : 185 questions sur des problèmes de consommation ont été posées, nous avons essayé de répondre au mieux à ces questions. Certains de ces courriels ont débouché sur des créations de dossier litige.

Nombre de visites sur le site internet de l'AL

Chiffres relevés sur les derniers mois : 693 vues en novembre, 458 en décembre, 595 en janvier 2022.

A noter : L'outil statistique permettant d'analyser la fréquentation du site est opérationnel depuis juillet 2021. Les données de fréquentation ne sont conservées que 3 mois sur le site. En janvier 2022, nous avons mis en place un relevé mensuel afin de comptabiliser la fréquentation sur l'année entière.

2. Les ressources humaines de l'AL

Point sur les adhérents de l'année

L'effectif était au 31 décembre 2021 de 264 adhérents dont 190 renouvellements et 74 nouveaux adhérents (49 adhésions « classiques » à 30€ et 25 adhésions « sympathisants » à 15€ dans le cadre des 70 ans de l'UFC).

A noter : 29 d'entre vous ont 15 ans et plus de fidélité à notre association.

Point bénévoles au 31/12/2021

24 bénévoles (15 administrateurs + 9 bénévoles).

Merci à tous pour le travail effectué cette année dans des conditions tout à exceptionnelles.

Evelyne, bénévole et Administratrice depuis plus de 16 ans dans notre association, est décédée le 27 décembre 2021.

Point sur la formation

En cette année 2021 aucun membre de notre AL n'a pu suivre de formation en présentiel. Quelques formations ont été suivies en visio-conférence ou via le site internet de la Fédération.

3. Activité liée aux traitements des litiges

Nombre d'actions judiciaires

Une procédure en justice s'est terminée par le dédommagement du préjudice subi par le consommateur.

Nous évitons autant que possible d'en arriver à ce

stade. Nous privilégions la négociation à l'amiable. Cependant, certains adhérents décident d'eux-mêmes d'intenter une action mais nous avons rarement un retour sur son issue.

Nombre de litiges, TLL et permanences en 2021, clos ou en cours, par catégorie <i>Données GESTAL du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>	
Catégorie	Litiges traités
Logement, Copropriété, Immobilier	0
Assurances	2
Banques, Organismes de crédit	1
Auto, Moto, Caravane, Mobil-home, Bateaux	1
Alimentation	0
Services marchands	9
Énergie, Eau, Assainissement, Déchet, Environnement	1
Administration	0
Opérateurs de télécommunications	4
Santé, Médecine, Maladie, Hygiène	0
Autres secteurs de consommation	1
Total	19

Traitement des Litiges en Ligne

En octobre 2018, notre association locale a adhéré au nouveau mode de traitement des litiges en ligne mis en place par la Fédération.

En 2021, il a été apporté 333 réponses aux questions posées sur internet. 20 dossiers litige ont été ouverts, 18 ont donné lieu à un conseil et accompagnement pour la résolution du litige et 2 ont donné lieu à une prise en charge dans les démarches pour la résolution du litige.

23 adhérents nous ont rejoint via ce canal.

4. Activité liée aux instances

Nombre de CA par an

Le Conseil d'Administration se réunit 10 fois par an, chaque mois sauf en juillet et août.

Trois CA ont pu se dérouler en présentiel en 2021 et nous avons tenu tous les autres CA par visio-conférence.

La réunion est ouverte à tous les bénévoles afin de les impliquer dans le fonctionnement de l'Association. En 2021, les CA se sont déroulés le 2^{ème} vendredi du mois de 18h15 à 20h30.

En 2022, les réunions continueront de se tenir en présentiel tant que la sécurité sanitaire de nos membres n'est pas mise en danger, le passe vaccinal est exigé et le port du masque est obligatoire.

État des litiges <i>Données GESTAL du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>	
	Nombre litiges
En cours (au 31/12/2021)	
Traitement par l'AL	18
Procédure en justice	0
Attente de nouvelles du consommateur	0
Clos (durant l'exercice 2021)	
Perdu après procédure	0
Perdu suite à négociation (pas de procédure lancée)	0
Gagné après procédure	1
Gagné amiable	4
Après conseil	0
Après compromis	0
Sans nouvelles du consommateur	0
Abandon de l'AL	0
Abandon du consommateur	0
Aucune action possible	0
Fin d'adhésion	0
Exclusion de l'adhérent	0
Erreur de saisie	0
Total	23

Composition du Conseil d'Administration

En 2021, il était composé de 15 administrateurs.

Daniel ABRIOL
 Louis COTTE
 Claude DESCOTES-GENON
 Ghislaine L'ETANG
 Véronique MARTY
 Alain MERCIER
 Francine MORAND
 Martine MUZARD
 Jeannine PELLETIER
 Véronique PERRET
 Roland PETRELLE
 Jacques PRADIER
 Evelyne REMY
 Anne VINCENT
 Françoise WEISS-BERTAY

Le bureau

Poste à pourvoir, Président de l'association
 Daniel ABRIOL, Vice-président
 Louis COTTE, Secrétaire
 Véronique Marty, Secrétaire adjointe
 Véronique PERRET, Trésorière
 Anne VINCENT, Trésorière adjointe

Autres activités

Nous participons généralement chaque année aux trois réunions du Conseil d'Administration ainsi qu'à l'Assem-

blée Générale de l'Union départementale qui regroupe les trois associations locales de l'Essonne : 91 Nord (Massy), Val d'Orge (St Michel sur Orge) et la nôtre (Val d'Yerres). Durant 2021 aucune de ces réunions n'a pu se tenir.

Madame Marie-Jeanne Clairret de l'AL du Val d'Orge en est la Présidente, Véronique Perret (de notre AL), la Trésorière.

L'Union départementale organise un repas pour les bénévoles des trois AL de l'Essonne, occasion de se rencontrer et d'échanger sur nos activités. Cette année ce repas a été annulé pour cause de covid.

Chaque année nous participons à l'Assemblée Générale de la Fédération UFC-Que Choisir et nous organisons notre propre Assemblée Générale. Cette année l'AG de la Fédération c'est tenue en octobre et notre Vice-président y a assisté.

En 2021, la modification en fonctionnement « collégiale » n'ayant pas été votée par les administrateurs, Daniel Abriol, le Vice-président, a accepté d'assumer les tâches du poste de Président en attendant de trouver un candidat motivé pour occuper ce poste. Si nous ne parvenions pas à trouver un nouveau Président après cette Assemblée Générale nous devons encore continuer à fonctionner sans Président ni Vice-président.

5. Activité de communication et représentation

Notre site internet

La publication des articles est assurée par Jeannine Pelletier. En fin d'année, une nouvelle bénévole, Florence Lambollez, l'a rejointe après avoir suivi la formation proposée par l'UFC.

Nombre d'articles postés en 2021 : 321

Au 31 décembre 2021, notre site proposait près de 850 articles.

Le flux quotidien de visites oscille généralement entre 5 et 35. Les horaires des permanences sont consultés régulièrement (20 à 50 vues/mois).

Notre journal Val d'Yerres Consommateurs

En 2021, nous avons publié trois numéros de notre journal :

- N°110 janvier, dossier rénovation énergétique
- N°111 septembre, numéro spécial arnaques
- N°112 décembre, dossier spécial énergie

La rédaction et la mise en page du journal sont effectuées par Jeannine Pelletier. Florence Lambollez a également participé à la rédaction du numéro de décembre. Patrick Flumignan a rejoint l'équipe pour le prochain numéro de mars 2022.

Le journal est envoyé par mail à environ 2/3 des adhérents ayant accepté de recevoir la version numérique, ce mode d'expédition limitant les frais et surtout le travail d'expédition. Les autres adhérents le reçoivent par courrier postal.

En 2022 nous ne sommes pas certains de pouvoir continuer ces envois, la bénévole qui effectuait cette tâche souhaite arrêter (pour le moment personne ne s'est proposé pour la remplacer). Nous demandons à tous nos adhérents dans la mesure du possible de nous communiquer une adresse mail afin de continuer de le recevoir.

Il est envoyé : aux adhérents à jour de leur cotisation, aux Maires des communes du Val d'Yerres, à la Fédération UFC-Que Choisir, à la préfecture, à différentes instances, aux autres associations locales qui nous envoient leurs

publications.

Il est aussi distribué dans les permanences, sur les stands lors des fêtes des associations, à l'occasion de la Foire aux jouets et déposé dans les mairies.

Articles pour les journaux municipaux

Jeannine Pelletier envoie régulièrement aux responsables communication de 12 mairies du Val d'Yerres des articles courts de conseils pratiques pour les consommateurs à insérer dans les journaux municipaux.

En 2021 :

- Des prothèses auditives remboursées à 100%
- Vérifier le prix au kilo
- Vente entre particuliers
- Décrypter la composition des produits
- Indice de réparabilité
- Mes Dépanneurs Que Choisir
- Permanences

Fêtes des associations

C'est l'occasion de faire connaître notre association et d'échanger avec les visiteurs.

En 2021, nous avons tenu, comme tous les ans, un stand d'information aux fêtes des associations de Brunoy et Crosne. Aux forums de Yerres et Boussy nous n'avons pas trouvé de bénévoles pour tenir un stand, la situation sanitaire ayant prévalu.

Printemps des consommateurs

Cette animation n'a pas pu se dérouler pour cause de covid.

La Foire aux Jouets

Face aux incertitudes sur la tenue des manifestations publiques nous avons voté l'annulation de la 41^{ème} Foire aux jouets lors du Conseil d'Administration d'octobre 2021.

Intervention médias (PQR, radios)

La presse écrite présente sur notre territoire (Le Parisien / Aujourd'hui en France et Le Républicain) couvre l'ensemble de l'Essonne ou l'Île-de-France. Sauf événement local particulier, il est donc plus rationnel de communiquer à l'échelle de l'Union régionale ou de l'Union départementale. Au cas par cas, nous n'excluons pas de communiquer avec les radios locales. En 2021, nous n'avons pas eu d'intervention média à l'échelle du Val d'Yerres.

Interventions, débats, conférences, ...

Aucune de ces activités de communication n'a pu être organisée.

Nombre de représentations (collectivités, services publics, privés, ...)

L'UFC Que Choisir du Val d'Yerres est représentée ou en contact avec plusieurs commissions : CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) - le SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine) - CCS (Commission de suivi du site) de l'usine de traitement des ordures ménagères de Varenne-Jarcy.

Nombre d'enquêtes fédérales

Peu d'enquête en 2021 pour cause de covid.

Les résultats des enquêtes sont présentés dans notre journal Val d'Yerres Consommateurs après leur publication dans le magazine Que Choisir.

Louis Cotté, responsable des enquêtes, nous rappelle la

procédure employée et nous en dresse la liste.

29/01 au 28/02 : le camembert

11/09 au 25/09 : enquête de Prix

27/11 au 11/12 : conseil en magasin, les opticiens et le reste à charge

Activité commission santé

Ghislaine L'Étang est représentante des usagers titulaire à l'Hôpital Privé du Val d'Yerres à Yerres et à la Clinique du Docteur BOYER à Villeneuve-Saint-Georges ainsi qu'à l'Hôpital Privé Claude Galien à Quincy-sous-Sénart. Elle assure une permanence sur rendez-vous à Yerres.

Anne Goepp est titulaire à la CDU du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges.

Ghislaine L'Étang, nous rappelle le rôle d'un représentant des usagers du Système de Santé et le rôle de la Commission des Usagers (CDU).

Notre ligne téléphonique

La ligne 01 69 56 02 49 est installée au bureau de Yerres et dispose d'un enregistreur.

Notre adresse courriel

contact@valdyerres.ufcquechoisir.fr

figure sur tous nos documents de communication et est utilisée, entre autres, par les conseillers litiges pour le premier échange avec les adhérents qui sont ensuite dirigés vers une autre adresse mail dédiée aux litiges.

6. Valorisation du bénévolat

Nous avons, comme les années précédentes, comptabilisé le temps passé par les bénévoles au profit de l'association, soit pour l'année 2021 : 1855 heures.

Ces informations sont maintenant demandées par les communes dans le cadre des demandes de subvention ainsi que par la Fédération.

Temps passé par les bénévoles en 2021

Activité	Total par activité (en heures)	% par activité
Litige	671	36,20%
Gestion administrative	381	20,53%
Conseil d'administration / Assemblée générale	310	16,70%
Représentation / Communication	118	6,38%
Santé	111	5,99%
Journal papier	81	4,34%
Site internet	66	3,56%
Gestion des adhérents	51	2,75%
Formation / Stage	44	2,35%
Enquête	22	1,20%
Foire aux jouets	0	0,0%
Total	1855	100.00%
SMIC brut horaire au 01/01/2022 défini par décret.		10,48€
1 855 heures valorisées au prix du SMIC brut horaire		19 440€

Approbation du rapport moral et d'activité

Le secrétaire de séance fait voter ce point.

Vote pour : unanimité

B- PROJETS D'ACTIONS POUR 2022

1. **Le maintien de nos permanences** est notre priorité, pour deux raisons principales :
 - avoir et maintenir un contact avec les consommateurs et nos futurs adhérents ;
 - c'est notre principale ressource financière.
2. **Former et initier les nouveaux bénévoles qui nous ont rejoints**, les aider à exercer au sein de notre organisation les fonctions qu'ils désirent assurer (litiges-santé-informatique-journal).
3. **Intégrer rapidement à notre groupe** les adhérents qui ont souhaité nous rejoindre en tant que bénévoles et que nous n'avons pas pu rencontrer à ce jour.
4. **Traitement des Litiges en Ligne.** Notre Fédération nous incite très vivement, en plus des permanences physiques, à nous engager dans cette nouvelle façon de traiter les litiges. Aujourd'hui une seule personne accomplit cette tâche dans notre AL. Une nouvelle bénévole devrait, après son initiation aux litiges en présentiel, débiter dans cet exercice.
5. **Reprenre dès possible nos réunions-débats de prévention**, en créer de nouvelles et former de nouveaux intervenants.
6. **Continuer les enquêtes** proposées par l'UFC-Que Choisir, l'Union départementale et à notre initiative.
7. **Continuer d'alimenter notre site internet**, avec la création d'un espace réservé aux adhérents.
8. **Poursuivre la parution de notre journal** « Val d'Yerres Consommateurs » - 3 publications par an en couleur pour la version papier comme pour la version en ligne.
9. **Continuer de proposer des articles** pour les journaux municipaux.
10. **A l'occasion de la journée du « Printemps des consommateurs »**, rencontrer à nouveau les consommateurs.
11. **Organiser la 41^{ème} Foire aux Jouets** : nous espérons pouvoir l'organiser en 2022 à l'Orangerie de la Grange au Bois à Yerres.
12. **Assurer notre présence aux fêtes des associations** de Brunoy, Boussy-Saint-Antoine, Yerres et Crosne en 2022.
13. **Poursuivre l'activité de notre commission santé.**
14. **Continuer à rechercher de nouveaux bénévoles**, surtout pour renforcer notre pôle Traitement des Litiges en Ligne, les permanences litiges et nos réunions prévention, un bénévole tourné vers la communication externe serait une bonne recrue pour notre AL.
15. **Poursuivre notre participation dans diverses représentations** (communales, départementales et régionales).
16. **Continuer de développer l'utilisation du paiement sécurisé par carte bancaire**, à l'aide du système mis à la disposition des adhérents par l'UFC-Que Choisir plutôt que le règlement par chèque bancaire (qui génère beaucoup de travail pour nos bénévoles).
17. **Vous inciter à réduire l'utilisation du support papier** (journaux, courriers, convocations, etc.) en basculant vers une communication dématérialisée (essentiellement par mails).

Approbation du projet d'actions

Le secrétaire de séance fait voter ce point.

Vote pour : unanimité

C. RAPPORT FINANCIER 2021

Véronique Perret, notre trésorière, a établi les comptes.

UFC Que Choisir du Val d'Yerres Centre Socioculturel "La Ferme" - 91800 BOUSSY SAINT ANTOINE

COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2021

En euros

CHARGES			PRODUITS		
	2021	2020		2021	2020
Achats			Subventions exploitation		
Fournitures admin. et bureau	336,82	330,96	DGCCRF	2 908,76	0
Services extérieurs			Communes	950,00	1 050,00
Assurances	141,83	142,19	Autres produits		
Publicité-publications	841,64	672,89	Cotisations nettes	5 635,00	5 550,00
Voyages-déplacements	606,39	425,20	Produits financiers		
Réceptions	31,82	34,18	Autres produits	27,35	28,36
Frais postaux-Télécom	1 668,13	2 310,83	Produits exceptionnels		
Services bancaires	73,16	59,16	Dons	290,00	175,00
Autres charges			Transfert de charges		
Parts fédérales	1 433,55	1 396,50	Remboursement frais	242,04	30,75
Charges exceptionnelles					
Provisions achats matériel informatique et com	3 000,00	0			
Autres charges except.	76,67	0			
Total charges	8 210,01	5 371,91	Total produits	10 053,15	6 834,11
Résultat	+ 1 843,14				

SITUATION D'EPARGNE ET DE TRESORERIE

En euros

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Compte bancaire	16337,70	11855,43
Livret d'épargne	5497,36	5470,01
TOTAL	21 835,06	17 325,44

Approbation du rapport financier 2021

Le secrétaire de séance fit voter ce point

Vote pour : unanimité

D. BUDGET PREVISIONNEL 2022

UFC Que Choisir du Val d'Yerres Centre Socioculturel "La Ferme" - 91800 BOUSSY SAINT ANTOINE

BUDGET PREVISIONNEL

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022

En euros

CHARGES			PRODUITS		
	2022 prév	2021 réalisé		2022 prév	2021 réalisé
Achats			Subventions exploitation		
Fournitures administ/ bureau	950,00	336,82	DGCCRF	1 200,00	2 908,76
Matériel communication	600,00		Communes	900,00	950,00
Matériel informatique	2 400,00				
Services extérieurs			Autres produits		
Assurances	200,00	141,83	Cotisations nettes	5 600,00	5 635,00
Publicité-publications	1 000,00	841,64	Activités annexes	800,00	
Voyages-déplacements	2 000,00	606,39			
Réceptions	500,00	31,82	Produits financiers		
Frais postaux-Télécom	2 500,00	1 668,13	Autres produits	50,00	27,35
Services bancaires	100,00	73,16	Produits exceptionnels		
Autres charges			Dons	200,00	290,00
Parts fédérales	1 700,00	1 433,55	Reprise de provision	3 000,00	0,00
Charges exceptionnelles			Transfert de charges		
Provisions achats matériel		3 000,00	Remboursement frais	200,00	242,04
Autres charges		76,67			
Total des charges	11 950,00	8 210,01	Total des produits	11 950,00	10 053,15
Résultat		+1 843,14			

Approbation du budget prévisionnel 2022

Le secrétaire de séance fit voter ce point

Vote pour : unanimité

E. MONTANT DE L'ADHESION

Actuellement la première adhésion est de 30 €, le renouvellement de 20€.

Il existe également une « adhésion liée » pour attribuer un tarif préférentiel aux couples et parent/enfant, première adhésion à 20 €, renouvellement à 20 €.

Rappelons que ce mode d'adhésion « classique » permet aux adhérents de bénéficier gratuitement de l'aide de l'association pour le traitement d'un litige.

5,70 € sont reversés pour chaque adhésion et réadhésion à la Fédération.

Nous proposons de garder les tarifs actuels.

Par ailleurs, en 2021 pour ses 70 ans, l'UFC - Que Choisir a proposé une nouvelle formule aux primo adhérents, **l'adhésion sympathisant** à 15 € permettant d'adhérer au projet associatif et à la cause défendue par notre association. L'adhérent « sympathisant » peut être tenu informé et soutenir nos combats pour une consommation plus juste, sobre et responsable, contribuer au changement en participant à la construction de nos positions et actions, tant locales que nationales, faire bloc pour influencer les décideurs publics, faire pression sur les professionnels.

Cependant, en cas de litige avec un professionnel ou de recours à nos services, une participation forfaitaire de 15 € est demandée. Cette participation couvre les frais durant une année à partir de la souscription.

Nous vous proposons de maintenir, pour les adhérents sympathisants, la participation forfaitaire en cas de litige à 15 € également.

Approbation du maintien du montant des adhésions

Le secrétaire de séance fait voter ce point.
Vote pour : unanimité

F. RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration actuel sont au nombre de 14.

Daniel ABRIOL

Louis COTTE

Claude DESCOTES-GENON

Ghislaine L'ETANG

Véronique MARTY

Alain MERCIER

Francine MORAND

Martine MUZARD

Jeannine PELLETIER

Véronique PERRET

Roland PETRELLE

Jacques PRADIER

Anne VINCENT

Françoise WEISS-BERTAY

Les mandats à renouveler sont :

Claude DESCOTES-GENON

Ghislaine L'ETANG

Francine MORAND

Jeannine PELLETIER

Françoise WEISS-BERTAY

Francine MORAND ne désire pas renouveler son mandat. Suite au décès d'Evelyne Rémy en décembre 2021, deux postes d'administrateur sont donc vacants.

Florence LAMBOLEZ, bénévole de l'équipe de travail, s'est portée candidate.

Reste un poste à pourvoir.

Rappel des statuts :

Pour être éligibles au Conseil d'Administration, les candidats doivent être adhérents de l'UFCVY depuis au moins un an au jour de l'Assemblée Générale. (Art 7.4 des statuts).

Les membres du conseil, élus par l'Assemblée Générale, ont un mandat d'une durée de trois ans (art 7.7).

Tout membre sortant est rééligible (art 7.8). Le CA est renouvelable par tiers.

Approbation du renouvellement du mandat de Claude DESCOTES-GENON

Le secrétaire de séance fait voter ce point.

Vote pour : unanimité

Approbation du renouvellement du mandat de Ghislaine L'ETANG

Le secrétaire de séance fait voter ce point.

Vote pour : unanimité

Approbation du renouvellement du mandat de Jeannine PELLETIER

Le secrétaire de séance fait voter ce point.

Vote pour : unanimité

Approbation du renouvellement du mandat de Françoise WEISS-BERTAY

Le secrétaire de séance fait voter ce point.

Vote pour : unanimité

Nomination de Florence LAMBOLEZ

Le secrétaire de séance fait voter ce point.

Vote pour : unanimité

G. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

ÉLECTION DU BUREAU

Le Conseil d'administration a procédé à l'élection du nouveau bureau le 14 avril 2022.

Président /Vice-président : Aucun candidat

Secrétaire : Louis Cotté

Secrétaire adjointe : Véronique Marty

Trésorière : Véronique Perret

Trésorière adjointe : Anne Vincent

Compte rendu certifié conforme

Signature du Vice-président

Daniel Abriol



Signature du Secrétaire

Louis Cotté

